

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2<sup>e</sup> édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3<sup>e</sup> édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Service BIODAD – DIREN Guyane  
BP 380 97 328 Cayenne cedex

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : mai 2008

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 3. Pays : France

---

### 4. Nom du site Ramsar : Marais de Kaw

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

---

### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar  ; ou  
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

---

### 6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

#### a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément  ; ou  
ii) les limites ont été agrandies  ; ou  
iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision  ; ou

- ii) la superficie a été agrandie  ; ou
- iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :**

---

### 7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Limites physiques (rive du Mahury à l'ouest, de l'Approuague à l'ouest), amers en mer incluant l'île du Grand Connétable au nord, nord est de la montagne de Kaw hors partie sommitale et bassin versant de la rivière de Kaw au sud.

---

### 8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Centre : 52°06'28"  
4°38'27"

---

### 9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Département d'Outre-Mer de la Guyane française - Cayenne

---

### 10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Moyenne = 0 mètre

### 11. Superficie : (en hectares)

**137 000 hectares**

---

### 12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La plaine de Kaw se présente comme un vaste marais herbacé, en arrière d'une large vasière colonisée par la mangrove et de forêts marécageuses. Elle est traversée par de petites rivières bordées de savanes inondables et ponctuée de mares d'eau libre. La diversité des milieux

humides rencontrés, leur continuité avec le bassin amazonien, l'inaccessibilité du cœur du marais lui confèrent une très grande richesse floristique et faunistique, qui, avec son étendue, en fait un site unique en Guyane.

---

### 13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

---

### 14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : Marais à végétation flottante (*graminées, cypéracées*) rare et représentatif de la région biogéographique (Plateau des guyanes) ; plaine marécageuse unique en Guyane par ses forêts mono spécifiques à *Euterpe Oleracea* et ses forêts galeries à *Mauritia Flexuosa*.

Critère 2 : Population de Caïmans noirs (*Mélanosuchus niger*)

Présence de loutres géantes, de lamantins (espèces menacées citées sur la liste rouge de l'UICN et protégées)

Critère 3 : Gradient d'habitats humides patrimoniaux.

Les mares d'eau libre à l'intérieur du marais abritent des populations de caïmans noirs.

Présence d'un oiseau caractéristique des marais: l'hoatzin.

Critère 4 : En fin de saison sèche, les mares d'eau libre sont importantes pour le maintien du caïman noir.

La zone centrale du marais est un sanctuaire dont les bosquets accueillent de nombreuses colonies reproductrices d'oiseaux d'eau (ardéidés dont Héron agami, seuls couples nicheurs de Cormorans olivâtres et Anhingas pour la Guyane).

Critère 5 : Le Grand Connétable, île située au large de l'estuaire de l'Approuague, abrite plus de 20 000 oiseaux de mer dont : environ 1 600 couples reproducteurs de Sternes royales soit la moitié des effectifs reproducteurs de la Caraïbe, 8300 de Sternes de Cayenne, 700 de Frégates superbes, 2 500 de Mouettes atricilles, 250 de Sternes fuligineuses, 300 de Noddis bruns.

Les marais de Kaw abritent également plus de 20000 oiseaux, dont le Héron agami.

C'est de plus un site important pour les migrations de limicoles nord-américains.

Critère 6 : Le Grand Connétable accueille plus de 1 % des Sternes royales (50% de l'effectif Caraïbes) et de Cayenne ( 1/3 de la population mondiale) et des Frégates superbes (5% de la population Caraïbes).

La zone centrale des marais de Kaw abrite la plus importante colonie reproductrice de Héron agami connue au monde, avec 2 200 couples nicheurs dénombrés en 2003

Critère 8 : les marais sont des zones de frayère des poissons « Atipa » et les mangroves sont importantes pour le cycle des crevettes (*Penaeus* sp).

La partie marine du Connétable abrite une population de Mérous géants *Epinephelus itajara*, espèce gravement menacée d'extinction ;

Critère 9 :

Population de Caïman noir (*Mélanosuchus niger*) qualifiée de viable d'après les études génétiques

---

**15. Biogéographie** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2

s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique : Zone tropicale**

**b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : WWF International**

---

**16. Caractéristiques physiques du site :**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Marais de Kaw

Terres alluviales marécageuses constituées en majorité de dépôts marins quaternaires: argiles plus ou moins consolidées et salées à profondeur variable (de 40 cm à 1 m). Elles sont recouvertes d'une couche de matières organiques appelée « pégasse » (tourbe acide) d'épaisseur variable allant jusqu'à 3 m.

Instabilité particulière du trait de côte dépendant des phénomènes cycliques d'accumulation et d'érosion liés aux dépôts d'alluvions argileux provenant de l'Amazone et à l'importance des courants marins.

Deux cours d'eau principaux traversent le marais: la rivière de Kaw et la Crique Angélique. L'influence de la marée s'y observe sur la quasi-totalité de leur cours. Les marais d'eau douce subissent, eux, d'importantes fluctuations de niveau d'eau selon les saisons, en fonction de la pluviométrie. Ces marais ont généralement une profondeur de 1 à 2 m, pouvant atteindre en certains endroits 5 m. La salinité des eaux augmente avec la profondeur. Enfin, une grande partie des savanes est exondée durant la saison sèche (de septembre à novembre).

La pluviosité moyenne annuelle est comprise entre 3500 et 4000 mm, ce qui correspond aux précipitations les plus élevées de Guyane. Les maxima mensuels jusqu'à 800 mm s'enregistrent en décembre-janvier et surtout en mai, les minima d'août à novembre.

Ile du Grand Connétable :

L'île du Grand Connétable se rattache aux massifs plutoniques du sud de Cayenne, datés du protérozoïque inférieur.

Une butte au centre de l'île correspondant au sommet topographique originel a été épargnée par l'exploitation de phosphate de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La mer de Guyane est chargée de sédiments de l'Amazone, des bancs de vase transitant le long des côtes jusqu'au Vénézuéla. La profondeur maximum au niveau de la réserve est comprise entre 5 et 10 mètres. L'île se situe sur des fonds constitués par des vases d'origine amazonienne argileuses et siliceuses. La température de l'eau en surface est de 27 à 28 C°, sa salinité et sa turbidité sont variables en raison des apports sédimentaires chroniques.

Les précipitations annuelles sur la station de la plus proche (îlet la Mère) sont de 2425 mm .

---

**17. Caractéristiques physiques du bassin versant :**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

La rivière de Kaw prend sa source dans le secteur sud-est de la montagne de la montagne de Kax et coule en direction de l'Est. C'est l'axe principal de drainage de la plaine, alimenté par

des rivières prenant leur source sur les reliefs environnants ou venant du cœur du marais. Ces dernières drainent une mince bande marécageuse de part et d'autre de leur lit.

La rupture de pente et le rétrécissement du cours de la rivière de Kaw entraînent la formation de zones inondables.

La hauteur de l'eau est liée à la composante tidale (intrusion des eaux marines dans l'estuaire) et à la composante pluviale.

D'une manière générale, la savane bordant la rivière de Kaw est exondée en saison sèche et inondée en saison des pluies.

---

#### 18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Phénomène alterné d'érosion et d'accumulation jouant sur le profil du rivage: dépôts de vases et mangroves constituant une zone de nourrissage importante pour les oiseaux d'eau et un site de reproduction important pour la faune aquatique.

Les marais d'eau douce recèlent une grande richesse ichtyologique.

---

#### 19. Types de zones humides :

##### a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

##### b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Tp, Ts, W, I, F, M, Xf, G

---

#### 20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Plusieurs formations et groupements végétaux peuvent être distingués. Ils sont directement liés aux types de sols et aux conditions de drainage. L'uniformité du climat dans toute la plaine dépourvue de reliefs, ne joue, en effet, aucun rôle sur la distribution de ces groupements.

Les principaux écosystèmes rencontrés correspondent à des mangroves côtières à palétuviers blancs (*Avicennia germinans*), des forêts marécageuses à palmiers pinot (*Euterpe oleracea*), des prairies flottantes à Cypéracées (*Eleocharis sp*), des savanes basses marécageuses à graminées (*Echinochloa polystachya*) et à Moucou-moucou (*Montrichardia arborescens*), parfois arbustives avec des «pruniers» (*Chryssobalanus icaco*).

La vasière est un site important comme zone de nourrissage pour les limicoles en halte

migratoire, ou en hivernage, ainsi que pour de nombreuses espèces d'ardéidés résidentes. La mangrove abrite également un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau reproducteurs. Les marais herbacés constituent enfin un refuge remarquable pour la faune aquatique, tout particulièrement pour l'Hoatzin (*Opisthocomus hoazin*) et le Caïman noir (*Melanosuchus niger*).

Les îlots forestiers du marais central accueillent les colonies reproductrices d'ardéidés.

Une couverture herbacée recouvre la plus grande partie de l'île du Grand Connétable au niveau des terrasses, les éboulis caillouteux étant occupés par un tapis de lianes. L'île représente l'un des rares environnements littoraux rocheux de Guyane.

---

### 21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Plus de 260 espèces ont été recensées dans les savanes et sur la rivière de Kaw, dont une orchidée figurant parmi les espèces patrimoniales et sur la liste des plantes protégées de Guyane, *Habenaria longicauda*.

Les marais à végétation herbacée, et plus particulièrement les savanes à Cypéracées, présentent plusieurs espèces remarquables (comme *Eleocharis grandiglumis*, *E. plicarhachis*, et *Rynchospora cajennensis*). *Eleocharis plicarhachis* et *Rynchospora cajennensis* figurent également parmi les espèces patrimoniales.

---

### 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La plaine marécageuse, en continuité avec le bassin amazonien, constitue la limite de répartition la plus septentrionale pour un certain nombre d'espèces, tout particulièrement pour l'herpétofaune.

Ainsi, les marais abritent l'une des dernières populations stable et viable de Caïmans noirs (*Melanosuchus niger*), espèce menacée d'extinction, jugée viable d'après une étude génétique.

La diversité des milieux humides confère au site une très grande richesse avifaunistique, particulièrement en oiseaux d'eau. On y rencontre plusieurs centaines de milliers de limicoles nord-américains en migration postnuptiale, plusieurs espèces nicheuses d'Ardéidés comme le Héron cocoi (*Ardea cocoi*), la Grande Aigrette (*Egretta alba*), l'Aigrette neigeuse (*E. thula*), le Héron garde-bœuf (*Bulbucus ibis*), l'Aigrette bleue (*E. caerulea*), l'Aigrette tricolore (*E. tricolor*), le Héron agami (*Agamia agami*), le Héron vert (*Butorides striatus*), le Bihoreau violacé (*Nycticorax violacea*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), ainsi que l'Ibis rouge (*Eudocimus ruber*), et des espèces comme le Cormoran olivâtre (*Phalacrocorax olivaceus*) et l'Anhinga (*Anhinga anhinga*). Notons encore la présence de nombreux rapaces (plus de 20 espèces) telle la Buse ardoisée (*Leucopternis schistacea*) strictement inféodée à ces forêts inondables du nord-est de la Guyane. Enfin, les marais abrite également une espèce relictuelle devenue très rare en Guyane : l'Hoatzin (*Opisthocomus hoazin*), unique représentant de sa famille et oiseau aux caractéristiques primitives d'un intérêt scientifique

exceptionnel.

---

**23. Valeurs sociales et culturelles :**

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Maintien des activités humaines traditionnelles liées aux ressources du milieu naturel : pêche de l'atipa et élevage extensif (zébu).

Les anciens polders Marianne sont abandonnés.

La rivière de Kaw connaît une fréquentation touristique qui a permis le développement d'activités pour les habitants du village de Kaw : excursions dans le marais, restauration et hébergement.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case  et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

**24. Régime foncier/propriété :**

a) dans le site Ramsar :

Le site appartient en quasi-totalité à l'Etat français (Domaine Public), à l'exception de quelques terrains privés situés le long de la crique Gabriel et dans le polder Marianne.

b) dans la région voisine :

---

**25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

a) dans le site Ramsar :

Le site inclut le village de Kaw.

Les milieux naturels occupent plus de 90% du site. Il existe d'anciens polders abandonnés sur 5% de ce territoire.

Superficie en culture <1 %. Une concession agricole est occupée par une ferme d'élevage de zébus.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

---

**26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

a) dans le site Ramsar :

Avec les échecs successifs des projets de poldérisation du marais et d'exploitation du Palmier pinot, il n'existe pas actuellement d'activités humaines ou de projets menaçant directement l'existence des marais. Cependant, un certain nombre de perturbations entraîne des menaces non négligeables sur la richesse biologique du milieu naturel :

- les pollutions liées aux déchets ménagers, aux huiles de vidange, à l'assainissement et à l'utilisation de moteurs 2 temps.

- le manque de gestion de la ressource piscicole.

Une étude de fréquentation permettra de mieux connaître et canaliser le tourisme qui se développe sur la rivière de Kaw et semble constituer un facteur de dérangement pour les caïmans.

La forme de l'île du Grand Connétable a été sculptée par l'exploitation du phosphate entre 1880 et le début de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

b) dans la région voisine :

Le projet d'exploitation aurifère sur la montagne de Kaw a été abandonné selon une décision présidentielle prise en février 2008.

---

**27. Mesures de conservation en vigueur :**

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

La Réserve Naturelle des marais de Kaw -Roura recoupe pour partie le site Ramsar (décret de création mars 1998).

La Réserve Naturelle du Grand Connétable est comprise dans le site RAMSAR.

Le Parc Naturel Régional englobe une partie du site RAMSAR (décret de création de Mars 2001).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib  ; II  ; III  ; IV  ; V  ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Le plan de gestion de la réserve naturelle du Grand Connétable a été validé par le CNPN en Mars 2008 : il est entré dans sa phase opérationnelle pour la période 2008/2012.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

---



## 28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

**Le projet de plan de gestion de la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura sera revu avec l'AGEP nouveau gestionnaire récemment désigné.**

---

## 29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Une plateforme flottante a été installée pour le suivi hydrologique du marais de Kaw dans le cadre du PNRZH (Programme National de Recherche des Zones Humides), elle permet d'accueillir des chercheurs en vue de réaliser les inventaires faunistiques et floristiques jusqu'ici inexistant dans cette zone quasi inaccessible.

---

## 30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

La maison de la réserve, située au village de Kaw, accueille les visiteurs qui y trouvent des éléments d'exposition. Ponctuellement, des réunions et animations s'y déroulent.

---

## 31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

**Plus de 5000 visiteurs fréquentent annuellement la maison de la réserve (5542 visiteurs en 2007) ; en général la visite du marais accompagnée par des opérateurs est couplée avec une visite à la maison de la réserve. Ce nombre ne représente pas l'ensemble des visiteurs du marais de kaw, certains ne venant qu'en soirée pour une sortie de vision des caïmans, et les touristes individuels ne passent pas forcément par la maison de la réserve.**

Il existe aussi une fréquentation sur la crique Gabriel (non estimée).

En revanche, l'île du Grand Connétable n'est pas ouverte au public ; l'accès est soumis à un régime d'autorisation préfectorale.

---

## 32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Territoriale: Etat

Fonctionnelle: les gardes de l'ONCFS et de l'ONF ; les gardes et conservateurs des réserves naturelles commissionnés et assermentés, en appui avec les gendarmes, la douane.

---

## 33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

L'association AGEP ( Association de Gestion des Espaces Protégés) est l'organisme gestionnaire pour la réserve naturelle des marais de Kaw- Roura. L'ONCFS ( Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et le GEPOG (Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane) sont les gestionnaires associés de la réserve naturelle du Grand

Connétable.

Le PNR est géré par un syndicat mixte constitué des collectivités locales y participant.

---

#### 34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- BERHA O., 1993 – *Statut et conservation des Caïmans noirs, Melanosuchus niger, en Guyane Française. SEPANGUY – DRAE*
- DRAE, 1993. – Dossier de création de la réserve naturelle des Marais de Kaw-Roura
- GOGUILLON B., 1992 – *Les marais de Kaw, Proposition d'inscription en site Ramsar. DRAE*
- GUIRAL D., 2000. – *PNEC- Chantier Guyane : Dynamique des apports amazoniens – Bilan des opérations de recherche*
- GUIRAL D., 2001. – *PNRZH – Chantier Guyane. Programme Marlitrop.*
- HOFF M., 1999. – *Etude de la flore et de la végétation de la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura. Rapport de mission PNRZH*
- TOSTAIN O. & DEVILLE T. , 2002. – *Missions ornithologiques sur la plate-forme IRD du marais de Kaw. Rapport d'observation.*
- DE THOISY B., 2002. – *Apport de la génétique pour l'étude de la population de caïmans noirs de Guyane. KWATA – DIREN*
- CHASTEL O., BARBRAUD C. et WEIMERSKIRCH H., 2002 - *Ecologie en mer, stratégie de reproduction et conservation des Frégates superbes de la réserve naturelle du Grand Connétable. CNRS - DIREN*

---

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)



La Convention de RAMSAR  
un réseau international  
de zones humides



**CONVENTION DE RAMSAR**  
**ZONES HUMIDES**  
**DU MARAIS DE KAW ET DE LA BASSE MANA**

Marais de Kaw : Communes de Régina et Roura  
Basse Mana : Communes de Awala Yalimpo et Mana

 Délimitation Zones Ramsar  
 Limites de commune

Inscription d'après la Convention de Ramsar :  
Basse Mana le 29/09/1992  
Marais de Kaw le 20/11/1992

DIREN Guyane Atelier SIG / GRID 06/09/2002 - GP  
SCAN500 © IGN 2000

**Carte n° 41**